



## **CT du 05 juin 2014 Intervention CFDT sur le point n°1: projet de réorganisation des services**

Ce projet comporte, en filigrane, et dans l'organigramme, des principes que nous partageons, comme le dispositif d'écoute et d'alerte – le recueil des attentes, des souhaits de carrières ou de mobilité (ou NON mobilité), les besoins, les contraintes des agents concernés.

Il nous agrée de voir également le projet d'organigramme évoluer dans les dernières semaines justement pour tenir compte de certains points que je viens de citer à l'instant.

**C'est pourquoi nous ne pourrions ne pas voter CONTRE.**

Après tout vous êtes quelque part dans la même galère qui coule que nous, avec obligation d'atteindre vos objectifs ... bon d'accord !, vous, M. Tisseire vous allez nous lâcher en pleine tempête ... mais pour rejoindre un autre rafiote aveyronnais sans doute aussi mal en point que le nôtre !

**J'en viens à présent aux raisons pourquoi nous ne voterons pas POUR.**

D'abord ce projet entérine un abandon de missions et de nouvelles baisses d'effectifs (des milliers d'ETP pour l'ADS et l'ATESAT !) et également de baisse des moyens.

Ce projet entérine une « politique de comptable » dans laquelle les personnels cherchent désespérément une lueur d'espoir, un message d'avenir.

Un projet aussi qui fixe définitivement la fermeture de la délégation de Caussade et du « rapatriement » des agents qui y exercent leur métier.

Castelsarrasin est touché, mais pas coulé ! ... pas encore !

**Le texte présente enfin des lacunes :**

- aucune indication des mesures concrètes de compensation pour les agents déplacés de leur lieu de travail contre leur gré, ce qui bouleversera leur vie quotidienne – horaires différents, allongements de trajets domicile-travail (et inversement) donc augmentation des charges et augmentation des risques, multiplication de contraintes familiales (enfants à l'école, repas de famille, etc ), ... quelles mesures allez vous mettre en place ? ce n'est écrit nulle part !

- aucune allusion aux mesures de formation, aux mesures de prise de nouveau poste qui seront mises obligatoirement en place. Formation à d'autres métiers

pour les « malheureux » qui ne retrouveront pas leur poste dans leur filière actuelle.

En fait, c'est toute la partie « espoir de ne pas se noyer » du projet qui n'apparaît pas !

D'ailleurs le terme de projet semble inapproprié ici, ce « trajet » vers une cible à atteindre a une connotation tellement négative qu'il est contraire à l'image populaire d'espoir de tout projet !

Nous aurions pu titrer: **le bateau coule ... d'accord, ... mais il coule normalement !**

Vous l'avez compris, pour l'instant la position CFDT oscille entre abstention et vote CONTRE sur ce point de l'ordre du jour.

Je voudrais rajouter autre chose.

J'ai lu, relu et re-relu ce texte.

Il me semble plus proche du sabir, du jargonage que de l'éclairage de nos pauvres lanternes !

Pourrions-nous nous dispenser d'une longue explication orale de texte ... nous y gagnerions en temps, en maux de tête et en somnolence.

Je me doute un peu que vous me rétorquerez que justement mes propos impliquent des explications de texte de la part de l'administration, ... mais entre « mal-expliquants » et « mal-comprenants » c'est difficile ... très difficile !... et en plus, moi, je suis mal-entendant !

Nous vous serions reconnaissant d'en tenir compte.